

## **PROCÈS-VERBAL**

**Présidence : Michel CALLOT.**

**Membres présents :**

Julie **BRESSET**, Vice-Présidente (en visioconférence); Patrick **CLUZAUD**, Vice-Présidente ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général ; Camille **MAIRE**, membre ; Maxime **MAROTTE**, membre (en visioconférence); Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente ; Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Myriam **PRÉTOT**, Vice-Présidente.

**Assistent également à la réunion :**

Nicolas **ANDRÉ**, Directeur des Événements et de la Réglementation Sportive ; Thierry **BEDOS**, Directeur technique national adjoint ; Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Tristan **HORREAUX**, Directeur Communication et Marketing ; Xavier **JAN**, Président de la LNC (en visioconférence) ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Florian **ROUSSEAU**, Directeur Technique National ; Tommy **VANOUDENDYCKE**, Directeur de cabinet ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur financier et Directeur des Ressources Humaines.

**Excusé :**

Denis **CLEMENT**, membre.

## Ordre du jour

|       |                                                                                                                                     |    |
|-------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| I.    | OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT .....                                                                                                    | 3  |
| II.   | ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 AVRIL 2025 .....                                                                                    | 3  |
| III.  | INFORMATIONS GÉNÉRALES.....                                                                                                         | 3  |
| 1.    | Statistiques .....                                                                                                                  | 3  |
| 2.    | Renouvellement de l'agrément de la Fédération pour le service civique.....                                                          | 5  |
| 3.    | Commission des sportifs de haut niveau .....                                                                                        | 5  |
| 4.    | Résultats .....                                                                                                                     | 6  |
| 5.    | Événements .....                                                                                                                    | 6  |
| 6.    | UCI .....                                                                                                                           | 6  |
| 7.    | ANS.....                                                                                                                            | 7  |
| 8.    | CNOSF .....                                                                                                                         | 7  |
| 9.    | Activités fédérales .....                                                                                                           | 8  |
| 10.   | LNC .....                                                                                                                           | 8  |
| 11.   | Comité Régional de la Guyane.....                                                                                                   | 8  |
| 12.   | RH .....                                                                                                                            | 8  |
| 13.   | DSI .....                                                                                                                           | 9  |
| IV.   | CONSEIL NATIONAL DES PRÉSIDENTS TERRITORIAUX.....                                                                                   | 11 |
| V.    | INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL ET DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ..... | 11 |
| 1.    | Président de la LNC .....                                                                                                           | 11 |
| 2.    | Directeur technique national.....                                                                                                   | 12 |
| 3.    | Médecin Coordonnateur de la médecine réglementaire .....                                                                            | 15 |
| VI.   | DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION .....                                                                                     | 15 |
| VII.  | COMMISSIONS .....                                                                                                                   | 17 |
| 1.    | Piste .....                                                                                                                         | 17 |
| 2.    | VTT.....                                                                                                                            | 21 |
| 3.    | Cyclisme en salle.....                                                                                                              | 23 |
| 4.    | Participation des coureurs non licenciés FFC .....                                                                                  | 23 |
| VIII. | POINT FINANCIER.....                                                                                                                | 23 |
| IX.   | ÉPREUVES OFFICIELLES.....                                                                                                           | 26 |
| X.    | QUESTIONS DIVERSES.....                                                                                                             | 27 |

## **I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT**

Le Président souhaite la bienvenue aux participants.

## **II. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 AVRIL 2025**

*Le procès-verbal du Bureau Exécutif du 10 avril 2025 est approuvé à l'unanimité des votants.*

## **III. INFORMATIONS GÉNÉRALES**

### **1. Statistiques**

Yannick POUEY indique que la FFC compte 107 115 licenciés enregistrés au 15 mai 2025, soit une progression de 2,32 % (+2 430 licenciés) par rapport au 15 mai 2024.

Dans l'ensemble, tous les Comités Régionaux sont en hausse, excepté quelques comités qui connaissent une très légère contraction comme la Guadeloupe, la Réunion, les Pays de la Loire et la Bretagne. Il en est de même pour les comités de Mayotte et de Nouvelle-Calédonie particulièrement impactés par les troubles qui touchent ces territoires.

La FFC enregistre 13 664 femmes licenciées, soit une croissance de 501 licenciées. Les femmes représentent 12,75 % des effectifs de la FFC.

En ce qui concerne les familles de disciplines, les éléments saillants sont les suivants :

- BMX : +11,99 %. Le BMX Race progresse de 12,47 %.
- Cyclo-cross : +7,16 %.
- Piste : +1,61 %.
- Route : -0,92 %. Cette discipline historique de la FFC connaît une crise depuis plusieurs années. Aussi, est-il urgent de comprendre les raisons de cette tendance baissière en analysant notamment les transferts de licences.
- VTT : -0,61 %. Pour la quatrième année consécutive, cette discipline affiche une baisse de ses licenciés. Il est possible que la FFC peine à fédérer les adhérents des clubs qui ne font pas de compétition. De fait, il importe qu'elle développe la pratique du loisir.
- Autres disciplines : +20,85 %. Ce bloc est tiré par le Gravel et le cyclisme en salle.

Myriam PRÉTOT évoque la progression du BMX Race et explique qu'elle est très certainement liée à la professionnalisation des entraîneurs, situation qui permet d'offrir des créneaux d'entraînement plus larges.

Fabien RAFFOUX ajoute que les clubs sont également plus nombreux à licencier leurs adhérents.

Yannick POUEY estime que ces différents éléments associés à l'effet des Jeux olympiques Paris 2024 ont eu un impact bénéfique pour cette discipline.

Maxime MAROTTE revient sur les chiffres du VTT et fait part du sentiment d'impopularité des pratiquants de VTT à l'égard de la FFC : estimant avoir peu de soutien de la part de la Fédération, ces pratiquants se regroupent dans des associations pour traiter les problématiques liées au partage des lieux publics, comme les forêts.

Yannick POUEY fait valoir qu'il s'agit d'un axe de développement pour la Fédération et qu'il serait pertinent de travailler sur un état des lieux de cette pratique afin d'envisager les actions qui peuvent être mises en place.

Tommy VANOUDENDYCKE confirme qu'une analyse plus fine permettant d'appréhender les difficultés existantes serait la bienvenue.

Yannick POUEY poursuit avec les données relatives aux blocs de licences :

- Professionnel : +2,9 %.
- Compétition : +1,4 %. Il est précisé que la variation entre les Élites et les Open persiste, tandis que les Access continuent de progresser.
- Sport : +2,8 %. Les épreuves de masse connaissent une croissance significative à la faveur de la modification de la prise de licence initiée par le médecin fédéral.
- Jeunesse : +4,7 %, soit +1941 jeunes licenciés. À l'inverse des autres catégories, les U15 et les U17 sont toujours en recul (respectivement -2,03 % et -2,33 %).
- Arbitres : +3 %.
- Staff : -4,1 %. La perte des bénévoles se poursuit.
- Staff Pro Femmes : +23,8 %.
- Staff Pro Hommes : +21,1 %.

Le nombre de licences individuelles s'établit à 1 773 au 15 mai 2025, soit une progression de 14,02 % par rapport au 15 mai 2024. Ce nombre est également supérieur à celui enregistré au 30 septembre 2024.

Fabien RAFFOUX déclare que la FFC compte à date 318 Pass Accueil Jeunes, 569 Pass Découvertes et 538 Pass Assistance Organisation. Au total sur la saison 2025, 1 005 Pass Accueil Jeunes ont été émis, 545 Pass Assistance Organisation et 562 Pass Découvertes.

Au 21 mai 2025, le nombre de licences s'établissait à 107 521. Il devrait par conséquent être supérieur au nombre de licences observé à fin 2024.

Yannick POUEY demande à ce que des statistiques de pratique par discipline, ainsi que d'analyse des organisations soient établies et souligne que ce travail sera essentiel dans le cadre de la réforme des activités.

## **2. Renouvellement de l'agrément de la Fédération pour le service civique**

Yannick POUEY explique que la convention actuelle permettant d'accueillir des services civiques arrive à échéance en juin 2025. Afin de renouveler cet agrément, le Président a rédigé un courrier sollicitant la constitution de cinquante dossiers de services civiques pour les différentes structures de la FFC (Siège fédéral, Comités Régionaux, Comités Départementaux, clubs).

Les missions de ces services civiques sont la promotion des actions de la Fédération ; la constitution et l'animation d'un réseau de partenaires et de prestataires ; la construction de nouvelles animations ; l'entretien de la logistique pour la mutualisation et le développement durable ; le développement du lien social au sein des clubs, ainsi que la mutualisation des actions entre les clubs.

*Mis au vote, le renouvellement de l'agrément relatif au service civique est approuvé à l'unanimité des votants.*

Yannick POUEY annonce qu'un travail est en cours avec la DTN pour la mise en place d'une convention avec l'Équipe de France militaire qui souhaite participer à des épreuves inscrites au calendrier UCI. Par ailleurs, une convention est également en cours avec l'Équipe de France police.

Il est précisé que la FFC sera extrêmement attentive au respect du principe général de la réglementation. En conséquence, il ne sera pas possible de participer à une épreuve en tant qu'équipe de France police ou militaire si le club d'affiliation d'un membre de ces sélections est également présent sur ladite épreuve. Aucune entente en course ne sera possible.

Enfin, Yannick POUEY déclare que la convention entre la Fédération Française de Triathlon et la FFC est en cours d'élaboration. Le travail *ad hoc* devrait aboutir à une convention valable sur la totalité de la durée de la mandature et non plus annuellement.

## **3. Commission des sportifs de haut niveau**

Christophe LAVERGNE annonce que la FFC doit compléter la commission des sportifs de haut niveau. À date, deux postes sur les six restent à pourvoir pour septembre 2025. Un appel à candidatures sera envoyé à tous les SHN en amont de l'organisation du vote afférent, lequel se fera via l'outil Balotilo.

Yannick POUEY indique qu'une élection partielle devra être organisée afin de pourvoir le poste vacant du médecin.

Le Président note qu'il conviendrait que la Fédération puisse s'exonérer d'élections complémentaires systématiques eu égard à la charge de travail et aux coûts financiers qu'elles impliquent. Son rythme électif doit être tous les quatre ans.

#### **4. Résultats**

Le Président salue la très belle victoire de Pauline FERRAND-PRÉVOT lors de la course Paris-Roubaix. De manière plus générale, la performance des athlètes féminines sur Route est particulièrement élogieuse puisqu'elles se placent au troisième rang du classement mondial.

En revanche, les résultats des coureurs masculins sur Route sont pour le moins inquiétants : la France se situe à la huitième place du classement des nations. Alors que la France dispose du plus grand nombre de coureurs professionnels, aucun d'entre eux ne figure parmi les quarante premiers coureurs mondiaux. Nombreux sont les acteurs qui s'étonnent de cette situation.

Eu égard à cette situation, le Président a saisi la DTN pour qu'elle réalise une étude sur ce sujet afin d'en comprendre les raisons.

#### **5. Événements**

Le Président relate la conférence de presse des Championnats du monde 2027 qui s'est tenue le 15 avril 2025. Il adresse tous ses remerciements à Tristan HORREAUX et à son équipe qui ont joué un rôle majeur dans la préparation et la réussite de cet événement qui a donné à voir le savoir-faire de la FFC.

Le travail relatif à la définition de la convention entre la FFC et le comité d'organisation se poursuit, il en est de même pour le volet héritage. S'agissant de la partie marketing, les éléments chiffrés ont été définis entre l'UCI et la Fédération.

En ce qui concerne le prochain Championnat d'Europe, les discussions sur les aspects financiers avec les collectivités progressent favorablement, mais l'ensemble de l'économie de ce Championnat reste très compliqué.

#### **6. UCI**

Le Président annonce que l'UCI a demandé à la FFC d'accueillir le Championnat d'Afghanistan féminin (six coureuses maximum, dont deux évoluent en World Tour) dans le cadre du Championnat de France féminin. Cette demande nécessite d'être validée par le Bureau Exécutif.

Soumis au vote du Bureau Exécutif, l'accueil du Championnat d'Afghanistan féminin dans le cadre du Championnat de France féminin qui se déroulera du 26 au 29 juin 2025 est approuvé à l'unanimité des votants.

Le Président salue la mise en place de cette action de solidarité validée par les élus locaux en Vendée.

Yannick POUEY précise que cette décision sera également soumise au prochain Conseil Fédéral.

Le Président indique que la commission d'évaluation de l'UCI a reçu deux candidatures (l'Italie et la Suisse) pour les Supers Mondiaux 2031. Cela a permis une visite en Italie (Trentin) particulièrement intéressante sur le modèle d'organisation et la réception des candidats suisses qui repose sur les cantons de Genève, Vaud et Valais directement frontalier avec la Haute Savoie.

## **7. ANS**

Le Président relate le Bureau qui s'est déroulé le 18 avril 2025 durant lequel la refondation de l'action publique et les éventuelles restrictions budgétaires ont été évoquées.

À la suite de ce Bureau, une réunion s'est tenue entre CNOSF (Président, Secrétaire et Trésorier) et la présidente de l'ANS pour définir les priorités en cas de restrictions budgétaires massives :

- Le haut niveau.
- Les PSF afin de maintenir les financements dans les territoires.
- L'emploi.

## **8. CNOSF**

Le Président salue l'élection de Perrine CLAUZEL à la commission des athlètes de haut niveau du CNOSF.

À l'approche de la fin de la mandature, les comptes du CNOSF se révèlent très positifs à la faveur de sa participation à des actions importantes (Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024) et de la recommandation de son Trésorier général qui a initié une modernisation de la gestion (placement de la trésorerie sur des comptes rémunérés). Le Président fait ensuite état des relations compliquées entre l'État et le CNOSF dues à la décision du ministère des Sports de retirer un quart du budget du CNOSF.

S'agissant des prochaines élections, M. Didier SEMINET et Mme Amélie OUDÉA-CASTÉRA ont fait part de leur candidature à la présidence du CNOSF. De leur côté, Marie-Françoise POTEREAU et le Président de la FFC ont décidé de se représenter au Conseil d'administration du CNOSF.

Yannick POUEY salue cette décision, car il importe que la FFC soit présente au sein de cette institution.

## **9. Activités fédérales**

Le Président fait part de son déplacement en Chine dans le cadre d'un projet de convention avec la Fédération Chinoise de Cyclisme dont les objectifs seraient la vente de sessions de formation, le développement du VTT et structuration de l'activité Route.

L'inauguration de la colline d'Élancourt qui s'est tenue le samedi 17 mai 2025 est ensuite abordée.

## **10. LNC**

Christophe LAVERGNE aborde le dernier Conseil d'administration de la LNC qui a acté plusieurs modifications qui nécessitent une approbation du Bureau Exécutif de la FFC. Ces modifications concernent :

- Les règlements généraux de la DNCG Pro.
- Le calendrier relatif à la fourniture des éléments dans le cadre des Critériums.
- La commission de gestion de la caisse de secours des professionnels.

Le Président met aux voix les modifications exposées par le Directeur juridique.

*Les modifications sont approuvées à l'unanimité des votants.*

## **11. Comité Régional de la Guyane**

Le Président évoque la situation du Comité Régional de la Guyane dont le président a effectué le nombre de mandats maximum permis par la loi. Lors de la dernière Assemblée générale, un appel à candidatures a été lancé, mais un nombre insuffisant de candidatures au comité directeur ont été jugées recevables par rapport au nombre minimum de poste à pourvoir prévu dans les statuts.. Aussi e l'Assemblée générale du Comité Régional de la Guyane a établi un constat de carence et a décidé de prolonger les mandats en cours avant une nouvelle consultation en automne 2025. Afin de sécuriser ledit comité, il est proposé aux élus du Bureau Exécutif de donner mandat au Président et au Secrétaire général pour appréhender la solution la plus adéquate.

*Le Bureau Exécutif donne mandat au Président de la FFC et à son Secrétaire général pour trouver la solution la plus appropriée permettant d'assurer la pérennité du Comité Régional de la Guyane.*

## **12. RH**

Christophe XHONNEUX déclare que la FFC compte 60,70 ETP dans ses effectifs au 30 avril 2025, dont 53,82 CDI, 5,88 CDD ou en convention CIFRE, et une alternante. À ces éléments s'ajoutent deux contrats suspendus.

S'agissant du recrutement de la directrice ou du directeur des sports pour 2027, les candidats présélectionnés seront reçus ce jour, ainsi que le vendredi 23 mai 2025.



Le Président adresse ses remerciements à Christophe XHONNEUX pour le travail accompli sur ce dossier qui a permis de présélectionner des profils de qualité.

### **13. DSI**

Fabien RAFFOUX évoque le sujet des engagements qui peuvent être effectués de trois modes différents :

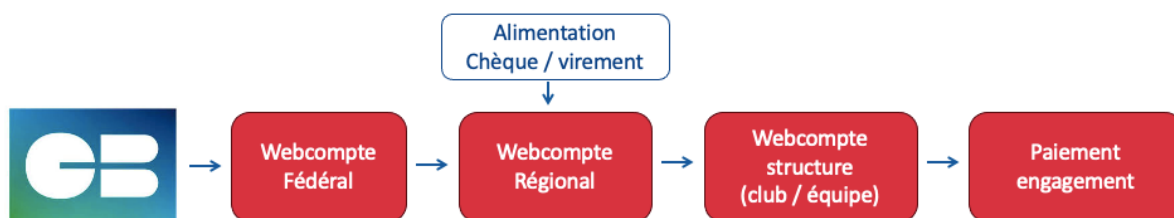
- Par les structures via le webcompte qui constitue la forme d'engagement classique au niveau de Cicleweb.
- Par les structures via CB sur certaines épreuves de niveau national. Les épreuves de BMX et de Piste gérées par la DERS, utilisent historiquement un système permettant de payer les engagements par CB.
- En individuel par Carte Bancaire sur certaines épreuves de niveau national : les épreuves de la DERS en VTT (et dans certains cas la Piste et la Route) utilisent historiquement un système permettant de payer les engagements par CB.

Afin d'uniformiser le mode de paiement des engagements, il est proposé de mettre en place une option de paiement par CB sur l'ensemble des organisations inscrites au calendrier FFC, avec les flux financiers correspondants à chaque cas de gestion. Pour ce faire, il est nécessaire que la Fédération crée un webcompte. Le schéma afférent serait le suivant :



- À chaque niveau, le webcompte aura la trace de la source et de la destination du paiement.
- Pas de remboursement des paiements CB via la CB : demande uniquement auprès de la région pour réobtenir des fonds depuis le webcompte.
- Intégration des transactions FFC / Région dans les bordereaux « Sièges » (Affiliation, licence) par quinzaine.

S'agissant du paiement des engagements par CB par les structures, le principe de l'alimentation du webcompte serait conservé, de sorte que le schéma serait le suivant :



- À chaque niveau le webcompte aura la trace de la source et de la destination du paiement.
- Pas de remboursement des paiements CB via la CB : le remboursement se fait sur le webcompte, la structure demande uniquement auprès de la région pour réobtenir des fonds depuis le webcompte.
- Intégration des transactions FFC / Région dans les bordereaux « Sièges » (Affiliation, licence) par quinzaine.

Il est précisé que ce schéma n'engendre aucun délai supplémentaire : le Comité Régional sera crédité de la somme liée aux engagements en amont de l'épreuve.

Enfin, pour ce qui est des engagements individuels par CB, Fabien RAFFOUX présente le schéma suivant :



- À chaque niveau le webcompte aura la trace de la source et de la destination du paiement.
- Remboursement des paiements CB via la CB : uniquement sous 7 jours.
- Intégration des transactions FFC / Région dans les bordereaux « Sièges » (Affiliation, licence) par quinzaine, avec séquestre de 15 jours (un paiement reçu le 28 du mois ne peut apparaître que dans le bordereau du 15 du mois suivant)

S'agissant des mineurs, les parents pourront en tant que tuteurs effectuer juridiquement les demandes d'engagement et les paiements à distance, une fois la transformation complète de ce système mis en place.

Yannick POUEY note que la mise en place de ces systèmes de paiement offre un service supplémentaire aux licenciés et aux clubs. Il s'enquiert de la date de leur mise en place.

Fabien RAFFOUX répond qu'ils seront parfaitement fonctionnels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le Président met aux voix les propositions de paiements des engagements présentées par Fabien RAFFOUX.

*Les propositions sont approuvées à la majorité des votants.*

Yannick POUEY estime qu'il serait pertinent de mener une réflexion sur l'apport de l'IA dans le traitement de certains dossiers gérés par la DSI qui nécessitent du temps.

Le Président partage cette considération. Il importe d'appréhender plus finement les moyens qui permettent à la FFC de gagner en productivité, tant sur le plan national que sur le plan régional.

Fabien RAFFOUX déclare que son service travaille actuellement sur ce sujet. Actuellement, l'apport de l'IA concernerait uniquement le processus administratif.

#### **IV. CONSEIL NATIONAL DES PRÉSIDENTS TERRITORIAUX**

Christophe LAVERGNE rappelle le vote qui s'est tenu entre le 12 et le 14 mai 2025 auquel 61 départements sur les 95 départements fédéraux ont pris part. Ont été élus :

- Lilian PONIER (Maine-et-Loire) avec 75,86 % des voix.
- Bastien LAMUDE (Landes) avec 72,41 % des voix.
- Jean-Claude TOUSSAINT (Aisne) avec 65,52 % des voix.
- Patrick VACLE (Ain) avec 63,79 % des voix.

Le Président félicite au nom du BE ces représentants élus et leur souhaite la bienvenue au sein du CNPT

#### **V. INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL ET DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE**

##### **1. Président de la LNC**

Xavier JAN évoque l'enchaînement au mois de mai de deux compétitions (La Classique Dunkerque-Grand Prix des Hauts-de-France et les 4 Jours de Dunkerque – Grand Prix des Hauts-de-France) qui a donné lieu à un niveau sportif dynamique et à une très belle couverture médiatique. Si cette organisation a permis aux organisateurs de réaliser des économies de charges et d'être plus vertueuse sur le plan RSE, elle a énormément sollicité les coureurs sur le plan physique.

À la faveur d'un nouvel accord-cadre, les conditions de participation au Critérium des coureurs français ont été définies. Ledit accord permet de sécuriser un mode de fonctionnement pour les équipes, tant sur le plan assurantiel que sur le plan de la mise à disposition.

Depuis le début de la saison, les équipes françaises totalisent 41 victoires, tandis que les coureurs français en totalisent 34. Le classement UCI 2023-2025 des équipes est le suivant :

- Groupama FDJ : 8<sup>e</sup> place.
- Décathlon AG2R La Mondiale : 10<sup>e</sup> place.

- Cofidis : 17<sup>e</sup> place.
- Akéa B&B Hotels : 21<sup>e</sup> place.
- TotalEnergies : 22<sup>e</sup> place.
- Unibet Tietema Rockets : 32<sup>e</sup> place.

S'agissant de l'équipe TotalEnergies, les incertitudes relatives au sponsoring demeurent prégnantes en raison de l'éventuelle fusion entre TotalEnergies et Ineos.

Xavier JAN revient ensuite sur les propos du Président concernant le classement mondial de la France. S'il partage le constat du Président, il tient à préciser que ce classement est établi sur la base des huit meilleurs coureurs français du classement individuel UCI. Or, plusieurs de ces coureurs ont connu un début de saison particulièrement difficile dû notamment à des raisons de santé. En outre, il rappelle qu'il a émis à plusieurs reprises la nécessité de se saisir du sujet relatif à la formation des coureurs.

Le Président souligne que la problématique réside surtout dans la puissance collective. Au regard du potentiel des coureurs français et de leur nombre, leur absence totale dans le classement général interroge forcément. En matière d'image, il s'agit d'une préoccupation légitime.

Yannick POUÉY confirme le besoin d'appréhender le sujet de la formation des coureurs, tant pour les coureurs amateurs que pour les coureurs professionnels. La France n'a pas remporté le Tour de France depuis quarante ans alors qu'elle demeure la première nation cycliste sur de nombreux plans (licenciés, normes d'organisation, secteur professionnel, nombre d'éducateurs auprès des jeunes).

Xavier JAN partage ces considérations.

## **2. Directeur technique national**

Florian ROUSSEAU annonce qu'Emmanuel BRUNET quittera les fonctions qu'il occupe au sein de la FFC pour rejoindre l'UCI en tant que manager des équipements. Ce départ pour une fédération internationale témoigne de la qualité des compétences des équipes fédérales.

Il aborde ensuite le Projet de Performance Fédéral (PPF) dont l'objectif est de structurer et d'optimiser la performance des athlètes de haut niveau au travers d'un plan stratégique, technique et organisationnel. Le rôle de la FFC est d'assurer un encadrement professionnel durable des athlètes identifiés dans ses parcours de performance. Son ambition est d'être une nation majeure du cyclisme et la première nation, aux Supers Mondiaux 2027, ainsi qu'aux Jeux olympiques 2028, et ce, dans toutes les disciplines.

Les enjeux du PPF sont :

- Pour les sportifs : bénéficier d'un encadrement de qualité et d'un parcours sécurisé vers le haut niveau.
- Pour la FFC : obtenir les moyens financiers nécessaires à l'accompagnement des athlètes vers l'excellence.
- Pour l'État : s'assurer que les investissements permettent l'obtention de médailles et qu'ils mènent au rayonnement de la France lors des Jeux olympiques.

Ces enjeux auront pour piliers :

- L'exigence et la structuration de l'Équipe de France.
- Les modèles de performance internationaux pour rester en pointe.
- La formation des acteurs comme vecteur de durabilité et de réactivité.

Cédric CHAUMOND explique que le PPF 2025-2029 a été élaboré à partir du bilan de la précédente olympiade et des nombreuses consultations internes et externes lancées à l'issue des Jeux olympiques Paris 2024. La DTN souhaite qu'il soit opérationnel dès septembre 2025. Il sera rendu le 30 mai 2025 au ministère des Sports et fera l'objet d'une validation officielle par arrêté ministériel le 30 juin ou le 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Le PPF est composé de deux parties :

- Une partie stratégique incluant le bilan de l'olympiade 2021-2024 et la stratégie 2025-2029.
- Une partie opérationnelle comprenant :
  - o Les critères relatifs aux listes SHN, Espoirs, AJHN.
  - o L'accompagnement socioprofessionnel, la formation Sportive et Citoyenne, la surveillance médicale réglementaire.
  - o La compétence, l'honorabilité et la formation de l'encadrement.
  - o La stratégie relative à la gestion des datas.
  - o Les structures du PPF.
  - o La stratégie concernant l'outremer et la Corse.

Le Ministère impose la prise en compte de plusieurs sujets tels que :

- La mixité des staffs d'encadrement des activités et des structures du PPF.
- L'honorabilité des staffs d'encadrement des activités et des structures du PPF.
- La préservation de l'intégrité physique et mentale des cyclistes et pilotes du PPF.
- La prévention de tous phénomènes de violences physiques ou verbales, en particulier à caractère sexuel, sexiste ou discriminatoire.
- L'accessibilité des cyclistes et pilotes géographiquement éloignés aux activités et dispositifs du PPF.

L'orientation décidée par l'ANS étant basée sur les individus ayant un fort potentiel médaillable lors des compétitions internationales, la DTN a opté pour un travail individualisé qui s'appuiera sur :

- La surveillance médicale et réglementaire.
- La convention SHN.
- La formation sportive et citoyenne.
- Le suivi socioprofessionnel.
- Les dispositifs d'évaluation et d'optimisation (Plato, Nolio, cellule optimisation recherche).
- Les projets de performance et de développement individuels.

L'encadrement des activités s'articulera autour des piliers suivants :

- Les compétences et l'honorabilité.
- La formation continue de l'encadrement.
- La mixité des staffs d'encadrement.
- L'inclusion de bénévoles dans les staffs d'encadrement.

Les structures dédiées à la formation, l'entraînement et la préparation au sein du PPF seront composés :

- Des pôles Espoirs.
- Des structures d'entraînement et de formation (Clubs, Comités Départementaux, SEF).
- Des pôles France Olympiques.
- Du pôle France Relève.
- Du centre de formation.

En conclusion, Cédric CHAUMOND déclare que le référent de la FFC au sein de l'ANS a remis un avis favorable concernant ce PPF.

Yannick POUEY sollicite des précisions concernant la situation du pôle de Besançon.

Florian ROUSSEAU répond que ledit pôle accueillera six stagiaires à la rentrée 2025 conformément à l'instruction de la Direction des Sports.

Le Président explique avoir rencontré la maire de Besançon avec Florian ROUSSEAU qui a parfaitement objectivé la position de la DTN. Un document cible a été remis aux élus de la ville qui doit maintenant faire part de sa position pour l'avenir.

Il soumet au vote du Bureau Exécutif le PPF 2025-2029 exposé par la DTN.

*Le PPF 2025-2029 exposé par la DTN est validé à l'unanimité des votants.*

Le Président adresse toutes ses félicitations à la DTN pour le travail accompli.

Gilles DA COSTA confirme que le document élaboré par la DTN est de grande qualité. Toutefois, il regrette qu'un programme aussi ambitieux et stratégique ne puisse être assorti d'un volet financier du fait des incertitudes qui pèsent toujours sur les aides de l'ANS.

### **3. Médecin Coordonnateur de la médecine réglementaire**

Éric MEINADIER déclare ne pas avoir de sujet particulier à présenter ce jour au Bureau Exécutif.

## **VI. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION**

Tristan HORREAUX expose les différents sujets relayés par le service Communication depuis le Bureau Exécutif du mois d'avril :

- Le classement des écoles de cyclisme qui a été remporté par La Roche-sur-Yon Vendée cyclisme. Madinina Bikers et GSC Blagnac décrochent respectivement la deuxième place et la troisième place.
- Le Congrès médical et performance qui se tiendra au CNOSF les 21 et 22 novembre 2025.
- La nouvelle politique médicale sur le suivi SMR au travers d'un article publié sur le site de la FFC.
- La sécurité routière avec un communiqué de presse qui a salué les propositions du rapport d'Emmanuel Barbe visant à former les usagers au partage de la route (développement du SRAV ; éligibilité des formations à l'apprentissage du vélo ou à la remise en selle au CPF ; intégration d'un dispositif de sensibilisation à la vulnérabilité des cyclistes dans le cadre du permis de conduire ; changement d'appellation du « Code de la route » en « code de la voie publique »).

En ce qui concerne les événements sportifs, il convient de mentionner :

- Le lancement réussi de la communication relative aux Supers Mondiaux 2027 le mardi 15 avril 2025 à Sallanches qui a vu la présence de plus de 40 journalistes. Lors de cet événement auquel assistaient de nombreux athlètes, la carte des sites des épreuves a été présentée.
- La conférence de presse des Championnats de France Route Élite qui aura lieu le 27 mai 2025 avec l'organisation de la Rando FDJ UNITED. Ce parcours de trente kilomètres sur le circuit final s'adressera à tous les publics. Trois cents personnes sont attendues.
- Le lancement de la communication concernant les Championnats d'Europe UEC Route le 12 mai 2025. Un événement média sera organisé le 11 juin avec Thomas VOECKLER à Saint-Péray et le service communication travaille à la mise en place de partenariats avec différents médias.
- La première édition des Championnats de France de Gravel se tiendra à Châtellerault les 26, 27 et 28 septembre 2025. Le Gravel Fever et les Championnats de France FFC seront intégrés à cet événement. À date, trois

cents personnes sont d'ores et déjà inscrites, dont cent cinquante pour les championnats.

- L'inauguration de la colline d'Élancourt avec l'organisation d'un bel événement populaire lors duquel plusieurs médaillés olympiques étaient présents.

Enfin, s'agissant de la Haute Route organisée par FVE, les objectifs en matière d'inscriptions ont été atteints avec 408 inscrits sur le format de sept jours (versus 390 ciblés) et 45 inscrits pour le format de trois jours (versus 55 ciblés).

Le service de communication s'attèle à l'amélioration de la communication du Siège fédéral en direction des clubs et des comités avec la mise en place d'un groupe de travail et la création d'un sondage à l'attention des présidents des Comités Régionaux en marge du CNPT, afin de cerner plus finement leurs pratiques et leurs attentes sur ce sujet.

En ce qui concerne les partenariats, de nouvelles signatures sont à signaler :

- TotalEnergies 2025 (Championnats de France Route).
- CIC 2025 (Championnats d'Europe).
- FDJ 2025 (Coupe de France Femmes, Remise en Selle, Randos Mixtes, Rando FDJ).
- CB 2026-2028 (prolongement avec visibilité supplémentaire sur les tenues des Équipes de France).

D'autres signatures de partenariats sont en cours. Elles feront l'objet d'informations complémentaires lors d'un prochain Bureau Exécutif.

Le service Communication et la DTN travaillent actuellement à la création d'un réseau d'athlètes ambassadeurs dont l'objectif est de :

- Valoriser l'image individuelle des athlètes fédéraux pour qu'ils puissent trouver des partenaires leur permettant de soutenir leurs ambitions sportives.
- Valoriser la FFC et ses disciplines.
- Soutenir les actions fédérales de prospection en intégrant les athlètes dans les offres marketing à destination des entreprises.

Le Président souligne que l'enjeu majeur de ce projet est de permettre aux athlètes fédéraux de pratiquer leur sport à un très haut niveau dans les meilleures conditions possibles de sécurisation de leur environnement économique.

Tristan HORREAUX évoque ensuite le projet concernant l'élaboration d'un Livre d'Or de la FFC dont l'ambition est de fédérer les parties prenantes autour d'un bel objet qui immortalise chaque saison de la Fédération et valorise son image. La rédaction et la production d'images seraient assurées en interne, et la publication est envisagée pour Noël 2025.



Patrick CLUZAUD ajoute que le projet ferait l'objet d'une souscription, afin que l'impression du nombre de livres soit la plus juste possible.

Yannick POUEY juge ce projet intéressant, mais redoute la charge de travail qui incomberait aux équipes.

Le Président craint de son côté que la FFC peine à écouler les livres imprimés.

Tristan HORREAUX fait valoir qu'un tel support permettrait de poser la FFC en tant qu'institution et de fédérer les différents acteurs qui composent la Fédération.

Un échange intervient entre les participants à l'issue duquel le Président invite Tristan HORREAUX à apporter des précisions sur les questions financières et de droit à l'image lors du Bureau Exécutif de juin, afin que les élus puissent se prononcer sur ce projet.

## **VII. COMMISSIONS**

### **1. Piste**

Yannick POUEY explique qu'à la suite de la création de nouvelles épreuves (Coupes de France Avenir Piste) pour les catégories notamment U17 et U19 Hommes, et en cohérence avec le circuit fédéral Piste, la Commission Nationale Piste propose les modifications d'attribution de Hors Quotas pour les Championnats de France de l'Avenir Piste 2025 suivantes :

#### **U19 Hommes :**

- km : Champion de France N-1\*  
\*1<sup>er</sup> de chaque manche de Coupe de France Avenir Piste
- Américaine :  
\*1 équipe du Comité Régional Champion de France N-1\*\*  
\*1<sup>re</sup> équipe de la Coupe de France U19\*\*\*  
\*1<sup>re</sup> équipe de chaque manche de la Coupe de France Avenir Piste\*\*\*
- Course aux Points :  
\*Champion de France N-1\*  
\*1<sup>er</sup> de chaque manche de Coupe de France Avenir Piste  
\*1<sup>er</sup> de la Coupe de France U19
- Poursuite Individuelle :  
\*Champion de France N-1\*

#### **U17 Hommes :**

- Course Scratch :

\*Champion de France N-1\*

\*1<sup>er</sup> de chaque manche de Coupe de France Avenir Piste

\*1<sup>er</sup> de chaque manche interrégions Piste

- Américaine :

\*1 équipe du Comité Régional Champion de France N-1\*\*

\*1<sup>re</sup> équipe de chaque manche de Coupe de France Avenir Piste\*\*\*

- Course aux Points :

\*Champion de France N-1\*

\*1<sup>er</sup> de chaque manche de Coupe de France Avenir Piste

\*1<sup>er</sup> de chaque manche interrégions Piste

- Poursuite Individuelle :

\*Champion de France N-1\*

\*1<sup>er</sup> de chaque manche de Coupe de France Avenir Piste

\*si toujours éligible dans cette catégorie.

\*\*Hors Quota pour le Comité Régional (non nominatif).

\*\*\*Sous conditions des règles de participation aux Championnats de France de l'Avenir Piste.

Il est précisé que ces modifications visent à valoriser les victoires obtenues lors des manches des Coupes de France Avenir Piste.

Le Président met aux voix les modifications d'attribution des Hors Quotas pour les Championnats de France de l'Avenir Piste 2025 susmentionnées.

*Les modifications sont approuvées à l'unanimité des votants.*

Yannick POUEY évoque la participation aux Coupes de France Piste U19 et rappelle que le nombre maximum de coureurs ne permet pas d'inclure dans la sélection des Comités Régionaux un coureur faisant de la vitesse. Eu égard à cette situation, la Commission Nationale Piste souhaite inclure dans cette sélection un coureur pratiquant uniquement de la vitesse.

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif la proposition visant à inclure dans la sélection des Comités Régionaux un coureur pratiquant uniquement de la vitesse.

*La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.*

Yannick POUEY annonce que dans une volonté de pouvoir accueillir plus d'athlètes U19 sur les manches de Coupe de France Avenir Piste dès la saison 2026, et du fait de la spécialisation des athlètes U19, la Commission Nationale Piste, en accord avec la DTN, propose les modifications suivantes :

## **PARTICIPATION**

La participation à la Coupe de France Avenir Piste est libre et ouverte à tous les hommes des catégories U17/U19 et à toutes les femmes des catégories U15 à U19.

Pour les catégories U15-U17 Femmes et U17 Hommes, la participation à l'ensemble des épreuves de la manche à laquelle le coureur est engagé est obligatoire.

Pour les catégories U19 Hommes et Femmes, ils auront la possibilité de s'inscrire sur les épreuves de sprint et/ou d'endurance. Toutefois, un coureur souhaitant pratiquer par exemple uniquement la discipline du Sprint devra participer à toutes les épreuves de Sprint de la manche en question (idem pour la discipline endurance). Les coureurs souhaitant s'engager sur les deux disciplines auront l'obligation de participer à toutes les épreuves de la manche.

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif la proposition susmentionnée.

*La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.*

Yannick POUEY évoque la finale Piste de la Coupe de France U17 des départements et explique que la Commission Nationale Piste propose que cette épreuve soit organisée sur une journée et non plus sur une journée et demie, sans que les conditions de participation et les épreuves inscrites soient modifiées. L'objectif de cette mesure est d'attirer de nouveaux organisateurs et un plus grand nombre de comités départementaux.

Le Président met aux voix la proposition suscitée.

*La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.*

Yannick POUEY explique que le tarif des contrôles antidopage ayant augmenté de plus de 50 %, la Commission Nationale Piste propose de répercuter à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 cette hausse sur les droits d'organisation des épreuves d'une tentative Record de France ou de meilleure performance de la manière suivante :

### **Contrat d'Organisation d'une Tentative Record de France ou Meilleure performance**

#### **Article 1.1 – Droit d'organisation**

Le signataire s'engage à régler à la Fédération Française de Cyclisme, lors de la signature de ce présent contrat, la redevance fédérale qui lui est due d'un montant de 3 166,67 € HT (trois mille cent soixante-six euros et soixante-sept centimes d'euros HT) soit 3 800,00 € TTC (trois mille huit cents euros TTC).

Le Président met aux voix la proposition visant à modifier les droits d'organisation d'une Tentative Record de France ou Meilleure performance.

*La proposition est validée à l'unanimité des votants.*

Yannick POUEY relate les tentatives de record sur le territoire français de coureurs étrangers titulaires d'une licence étrangère et indique que la Commission Nationale

Piste propose qu'un contrat stipulant les engagements du demandeur et de la FFC soit rédigé et qu'un droit d'organisation de 416,67 € HT soit 500,00 € TTC soit appliqué.

Le Président soumet au vote la proposition suscitée.

*La proposition est validée à l'unanimité des votants.*

Yannick POUEY déclare que la Commission Nationale Piste propose d'augmenter les droits d'engagements pour les Championnats de France Masters 2026 en raison de l'augmentation des coûts d'organisation et de la stabilisation du prix des engagements depuis 2018. La proposition est la suivante :

- Droits d'engagement : 60 €.
- Reversement : 2 € au Comité Régional et 58 € à l'organisateur.

Le Président met aux voix la proposition susmentionnée.

*La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.*

Nicolas ANDRÉ indique que la Commission Nationale Piste souhaite ajuster les tarifs d'engagement sur la Coupe de France Avenir Piste. Les modifications seraient les suivantes :

### **Contrat d'organisation :**

#### **2– Engagements financiers du comité local d'organisation**

##### **Article 2.1 – Droit d'organisation**

Le Comité local d'organisation s'engage à régler les droits d'organisation d'un montant de 1 350 € HT soit 1 620 € TTC à la Fédération Française de Cyclisme selon l'échéancier ci-dessous :

- À la signature du présent contrat d'organisation : 50 % du montant global TTC (soit 810 € TTC).
- Un mois avant le 1<sup>er</sup> jour de l'événement : 50 % du montant global TTC restant (soit 810 € TTC).

##### **Article 2.2 – Engagements payants**

Le montant des engagements est fixé à 19 € et sera réparti entre les 2 entités de la manière suivante :

- Part Comité Régional : 2 €.
- Part organisateur : 17 €.
- Le Comité Régional du lieu de l'épreuve reversera à l'organisateur les sommes ci-dessus par engagement.

##### **Article 2.3 – Location du matériel FFC**

Pour le déroulement de l'épreuve, l'utilisation de matériel de contrôle des vélos et de blocs départ est obligatoire et à la charge de l'organisateur. Si ce dernier ne possède

pas ce matériel, la FFC peut en faire la location et le transporter selon les coûts suivants :

- Matériel de contrôle des vélos : 100 € TTC.
- 2 Blocs départ (y compris trackers et caisses de câblage) : 300 € TTC.
- Transport du matériel par camion par Staff FFC : 700 € TTC.
- Mise à disposition par la FFC de maillots neutres.

Le Président met aux voix les ajustements tarifaires relatifs à la Coupe de France Avenir Piste.

*Les ajustements tarifaires relatifs à la Coupe de France Avenir Piste sont approuvés à l'unanimité des votants.*

Yannick POUEY annonce que la Commission Nationale Piste a élaboré un calendrier prévisionnel.

## **2. VTT**

Nicolas ANDRÉ déclare que la Commission Nationale de VTT souhaite apporter des précisions réglementaires en qui concerne la puissance nominale et la puissance pic maximum afin de garantir l'équité sportive en VTTAE compétition. Ces précisions sont énoncées comme suit :

### **Titre IV VTT et Règlement Championnats de France VTTAE XC et VTTAE EDR**

#### **6. Matériel**

6.1. Est considéré comme VTT à assistance électrique tout vélo fonctionnant avec deux sources d'énergie dans la limite de la réglementation européenne et dont la force humaine fait obligatoirement partie. Seuls les VTTAE homologués seront admis en compétition :

- Moteur de 250 w => moteur avec puissance nominale de 250 w et puissance pic n'excédant pas 750 w.
- Assistance moteur jusqu'à 25 km/h +/- 5 %.
- Assistance au pédalage uniquement, bien qu'il soit autorisé d'avoir une assistance au démarrage, mais ne devant pas excéder 6 km/h sans avoir recours au pédalage.
- Le capteur de vitesse d'origine ne doit pas être modifié.

Le Président met aux voix les conditions relatives au matériel susmentionnées.

*Les conditions susmentionnées sont validées à l'unanimité des votants.*

Nicolas ANDRÉ annonce que la Commission Nationale de VTT propose d'augmenter les tarifs d'inscription pour les Coupes de France VTT et les Championnats de France VTT de 2€ comme suit :

## **CROSS COUNTRY**

## **JUNIOR SERIES**

- XCO MEN et WOMEN : 45 €

## **COUPES DE FRANCE (CLASSE 1 UCI) ET CHAMPIONNATS DE FRANCE XCO/XCC/XCE/RELAIS**

- XCO U15 ; U17 : 23 €
- XCO AUTRES CATÉGORIES : 30 €
- XCC : 14 €
- XCE : 14 €
- XC RELAIS DES COMITÉS/RELAIS DES TEAMS : gratuit

## **COUPES DE FRANCE (HORS CLASSE UCI)**

- U23, ÉLITES : 42 €

## **CHAMPIONNATS DE FRANCE MASTERS XCO**

- XCO MASTERS : 30 €

## **DESCENTE**

### **COUPES DE FRANCE ET CHAMPIONNATS DE FRANCE DESCENTE**

- DH U15 et U17 : 37 €
- DH AUTRES CATÉGORIES : 44 €

### **CHAMPIONNATS DE FRANCE MASTERS DESCENTE**

- XC MASTERS : 44 €

Le Président met aux voix la proposition visant à augmenter les tarifs d'inscription pour les Coupes de France VTT et les Championnats de France VTT.

*La proposition est validée à l'unanimité des votants.*

Nicolas ANDRÉ annonce que la Commission Nationale de VTT propose pour la saison 2026 de scinder les différentes catégories de la course « Open Hommes XCO » en raison du nombre de pilotes trop important et d'intégrer aux programmes une course dédiée aux « Open U19 Hommes » et une course dédiée aux « Open U23 & Open 23-34 ans Hommes ». La Commission Nationale prévoit à minima 200 pilotes sur chacune de ces deux courses.

Le Président met aux voix la proposition susmentionnée.

*La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.*

Nicolas ANDRÉ évoque enfin le programme XCC et déclare que la Commission Nationale de VTT propose d'ajouter une course U23 Hommes, afin de mieux préparer ces pilotes aux échéances internationales et d'assurer une continuité après la catégorie U19 où des XCC Hommes et Femmes sont d'ores et déjà proposées.

Le modèle des U23 Femmes étant satisfaisant, aucun changement n'est nécessaire.

Le Président met aux voix la proposition visant à intégrer une course U23 au programme XCC.

*La proposition est validée à l'unanimité des votants.*

### **3. Cyclisme en salle**

Le Président énonce la composition de la Commission Nationale de Cyclisme en salle comme suit :

- Laurence PFLUMIO, ASC Weyersheim (Grand Est), Présidente.
- Luc DOELL, VC Cronenbourg (Grand Est), nouveau membre.
- Norbert LACROIX, ECSEL Saint-Étienne (Auvergne-Rhône-Alpes), nouveau membre.
- Valentine RIEB, CSM Puteaux (Île-de-France).
- Quentin SEYFRIED, VCE Dorlisheim (Grand Est).

*Soumise au vote du Bureau Exécutif, la composition de la Commission Nationale de Cyclisme en salle est approuvée à l'unanimité des votants.*

### **4. Participation des coureurs non licenciés FFC**

Yannick POUEY expose aux élus du Bureau Exécutif la note d'information relative à la participation des coureurs non licenciés FFC et au type de licences autorisées sur les épreuves fédérales qui sera présentée au CNPT des 22 et 23 mai 2025.

## **VIII. POINT FINANCIER**

Gilles DA COSTA annonce que les travaux de rapprochement budgétaire laissent apparaître à fin mars 2025 un résultat cumulé de -536 k€, soit un écart de 706 k€ découlant d'un décalage lié aux mensualisations du budget et non à une économie. Cette situation signifie que les prévisions effectuées ne sont pas conformes aux attendus et conduit à exécuter le tiers du budget dans les deux derniers mois de l'exercice, voire après la clôture. De fait, il est extrêmement difficile d'anticiper tout dérapage. Il importe en conséquence de faire preuve d'une plus grande vigilance dans le pilotage des outils.

Christophe XHONNEUX procède à la présentation des éléments saillants relatifs au rapprochement budgétaire.

### **Services généraux/Vie Associative**

Ce bloc connaît un impact de 100 k€ par rapport au budget qui est dû aux commissions dont le travail a commencé plus tardivement ; à l'engagement des dépenses de la direction Communication également plus tardif ; au coût nettement moins élevé de l'organisation de l'Assemblée générale du 22 mars 2025.

## **DTN**

Le décalage mentionné par le trésorier général provient essentiellement de cette direction dont l'ensemble des budgets est sous consommé, notamment pour des raisons de mensualisation budgétaire. Le décalage le plus significatif concerne la performance avec un écart favorable de 527 k€ (Équipes de France, Olympisme, recherche, achats et stock). Viennent ensuite le développement (écart favorable de 137 k€) et l'INF (écart favorable de 74 k€).

Nonobstant ces différents décalages, il est avéré que la DTN suit très finement ses dépenses.

## **DERS**

Le résultat de cette direction est de -92 k€ versus 11 k€ prévus à fin mars. Ce décalage s'explique notamment par les Championnats de France sur Piste dont les produits et les charges étaient à cheval sur les exercices 2024 et 2025. Pour information, les Championnats de France Piste Avenir seront totalement affectés sur l'exercice 2026.

La Coupe de France Cyclo-Cross est moins déficitaire que prévu (-15 k€ contre -28 k€ de résultat budgété). Les labellisations affichent un écart favorable probablement dû à un effet calendaire.

Une analyse est en cours pour appréhender les raisons du dépassement de 47 k€ sur les charges de personnel.

## **Autres activités**

La situation demeure globalement stable. En raison d'un nombre d'entrées inférieur aux prévisions, la variation de stocks est légèrement moins négative.

S'agissant des commissions des agences, il importe d'être vigilant sur ce sujet du fait de l'évolution des contrats.

Gilles DA COSTA tient à souligner que l'objet d'un rapprochement budgétaire est de permettre une interaction entre la direction Finances et les directions opérationnelles, ainsi qu'un dialogue de gestion qualitatif.

Il expose ensuite la convention d'apurement entre la FFC et le Comité Régional Centre-Val de Loire qui établit un projet de plan d'apurement à hauteur de 67 336 euros, montant qui correspond à la dette dudit comité vis-à-vis de la Fédération au 1<sup>er</sup> mai 2025. Ladite convention propose :

- La mise en place d'un différé de paiement des dettes fédérales constatées au 1<sup>er</sup> mai 2025 de six mois afin que le comité puisse honorer les charges inhérentes à son fonctionnement (salaires, fournisseurs, etc.) et ainsi de conférer un peu de souplesse à sa trésorerie.



- Le règlement de la dette susmentionnée dans les deux ans selon un plan d'apurement trimestriel.

Gilles DA COSTA rappelle que la signature de cette convention permettra au Comité Régional de recevoir les sommes dues par la FFC (mécénat ASO, contribution aux MTT) sans application de mécanisme de compensation comptable. Il tient par ailleurs à souligner la forte volonté de M. Bernard BOUTIN, nouveau président du Comité Régional Centre-Val de Loire, à redresser la situation financière du comité.

Le Président met aux voix la convention d'apurement entre la FFC et le Comité Régional Centre-Val de Loire exposée par M. DA COSTA.

*La convention d'apurement entre la FFC et le Comité Régional Centre-Val de Loire est approuvée à l'unanimité des votants.*

Gilles DA COSTA aborde la dette des Comités Régionaux qui s'élève à 114 000 euros pour les comités métropolitains.

Le Président déclare qu'il conviendra d'évoquer la dégradation de la situation des Comités Régionaux ultramarins lors du prochain Conseil d'outremer qui doit faire l'objet d'un point précis et de s'assurer de la situation financière des clubs.

Gilles DA COSTA tient à souligner que les Comités Régionaux ultramarins bénéficient de dispositions favorables et de mesures significatives qu'il sera nécessaire de rappeler.

Gilles Da Costa annonce que la communauté d'agglomération souhaite passer à un mode de facturation aux débours concernant les fluides et l'énergie consommés par la FFC. Actuellement, pour la MAD1, une convention de mise à disposition régit cette modalité de facturations des fluides et énergies et pour les MAD 2 et 3, ces modalités sont traitées au sein des annexes à la Convention Tripartite. Ces ajustements seront favorable à la FFC (bénéfice des tarifs de l'Agglomération). La Convention de Mise à Disposition fera l'objet d'un avenant à venir de la part de SQY. Il est proposé d'autoriser le Président à signer cet avenant, modifié sur ce point, lorsqu'il sera soumis afin de permettre les facturations.

En ce qui concerne la Convention Tripartite, qui traitera de cet aspect débours pour les MAD 2 et 3, des échanges sont en cours entre toutes les parties (dont Vélopolis et SQY) en vue de son renouvellement par voie d'avenant qui doit intervenir en juin (présentation en Conseil Communautaire de l'Agglomération) et cette approbation du mode débours se fera ainsi au travers de l'approbation globale de l'avenant à la convention (cf ci-dessous).

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif la proposition susmentionnée.

*La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.*

Gilles DA COSTA aborde ensuite la convention tripartite qui intègre notamment le droit d'usage du vélodrome et dont un avenant est en cours de rédaction et propose aux élus du Bureau Exécutif de donner l'autorisation au Président de la FFC de signer cet avenant. La signature devra intervenir avant le 30 juin 2025 (date d'expiration de l'avenant 1 à la convention tripartite l'ayant prolongé jusqu'à cette date).

*Mise aux voix, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.*

Yannick POUEY souligne que ces deux sujets feront l'objet d'une information au Conseil Fédéral et à la prochaine Assemblée générale.

Gilles DA COSTA évoque le prochain calendrier financier qui intègre la tarification, laquelle devra prendre en compte le volet assurantiel dont les tarifs subissent une augmentation significative. À l'aune de cette situation, il importe que le Bureau Exécutif se prononce sur la direction budgétaire et les priorités de la FFC.

En ce qui concerne les locaux de Trappes, la prochaine finalisation du plan d'implantation devrait permettre l'élaboration des conditions d'intervention du contractant général. À la suite d'une consultation, le bureau de contrôle SOCOTEC a été sélectionné. Quant au dossier assurantiel, il est en cours de stabilisation.

S'agissant du mécénat ASO/LNC, les éléments *ad hoc* seront présentés lors du CNPT des 23 et 24 mai 2025.

Enfin, Gilles DA COSTA déclare que l'adhésion de la FFC à France Vélo doit être formalisée par le Bureau Exécutif.

Le Président déclare que cette adhésion est particulièrement importante, notamment en ce qui concerne les volets héritage et RSE. Il soumet au vote du Bureau Exécutif l'adhésion de la FFC à France Vélo.

*L'adhésion de la FFC à France Vélo est approuvée à l'unanimité des votants.*

Gilles DA COSTA propose que la Secrétaire générale de France Vélo soit invitée au prochain Bureau Exécutif.

Le Président juge cette proposition pertinente.

Gilles DA COSTA annonce qu'il soumettra prochainement au Président la convention qui confie à l'association France Demi-Fond la discipline du demi-fond pour les trois prochaines années. Le travail sérieux et qualitatif initié par ladite association constitue un soutien indéniable pour la pérennité de cette discipline.

## **IX. ÉPREUVES OFFICIELLES**

Nicolas ANDRÉ propose à l'attribution pour 2025 l'épreuve suivante :

**Polo vélo**

Championnats de France Polo-vélo

- Canteleu (Normandie), le 14 juin 2025.

*L'attribution de des championnats de France de Polo Vélo est validée à l'unanimité des votants.*

Nicolas ANDRÉ propose à l'attribution pour 2026 les épreuves suivantes :

### **BMX Racing**

Coupe de France

- Vesoul (Bourgogne-Franche Comté), date à définir.
- Limoges (Nouvelle-Aquitaine), date à définir.
- Machecoul (Pays de la Loire), date à définir.
- Troyes (Grand Est), date à définir.

Challenge France Nord-Est

- Calais (Hauts de France), date à définir.
- Messigny et Vantoux (Bourgogne-Franche Comté), date à définir.

Challenge France Nord-Ouest

- La Roche-sur-Yon (Pays de la Loire), date à définir.

Challenge France Sud-Ouest

- Soues (Occitanie), date à définir.

### **Cyclo-cross**

Championnats de France Masters 2025

- Auxerre (Bourgogne-Franche Comté), du 29 au 30 novembre 2025.

*L'attribution des épreuves suscitées est validée à l'unanimité des votants.*

## **X. QUESTIONS DIVERSES**

Yannick POUEY aborde l'homologation des vélodromes actée en 2024 par le Bureau Exécutif et basée sur la réglementation UCI et fédérale, et déclare que le Siège fédéral travaille actuellement sur un projet d'homologation régionale.

\*\*\*

Yannick POUEY fait part de la demande d'homologation du record de Thomas BOUDAT, Benjamin THOMAS, Thomas DENIS et Valentin TABELLION réalisé le 5 août 2024 sur le vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines dans la catégorie Élite Hommes de l'épreuve de la Poursuite par Équipe lors des Jeux Olympiques de Paris 2024. L'ancien record était de 3'47" 816, détenu par Thomas BOUDAT, Benjamin THOMAS, Thomas DENIS et Valentin TABELLION le 20 octobre 2021 sur le vélodrome de Roubaix.

La performance réalisée par Thomas BOUDAT, Benjamin THOMAS, Thomas DENIS et Valentin TABELLION est de 3'45" 514.

Le rapport de l'ITA ne révèle la présence d'aucune substance interdite.

*Soumise au vote du Bureau Exécutif, l'homologation du record de Thomas BOUDAT, Benjamin THOMAS, Thomas DENIS et Valentin TABELLION est validée à l'unanimité des votants.*

Yannick POUHEY évoque la demande d'homologation du record de Florian GRENGBO, Rayan HELAL et Sébastien VIGIER réalisé le 6 août 2024 sur le vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines dans la catégorie Élite Hommes de l'épreuve de la Vitesse par Équipe (750 m) lors des Jeux Olympiques de Paris 2024.

La performance réalisée par Florian GRENGBO, Rayan HELAL et Sébastien VIGIER est de 41 " 993.

Le rapport de l'ITA ne révèle la présence d'aucune substance interdite.

*Soumise au vote du Bureau Exécutif, l'homologation du record de Florian GRENGBO, Rayan HELAL et Sébastien VIGIER est validée à l'unanimité des votants.*

Yannick POUHEY relate la demande d'homologation du record de Clara COPPONI, Valentine FORTIN, Marion BORRAS, et Victoire BERTEAU réalisé le 7 août 2024 sur le vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines dans la catégorie Élite Femmes de l'épreuve de la Poursuite par Équipe lors des Jeux Olympiques de Paris 2024.

L'ancien record était de 4' 10" 388, détenu par Valentine FORTIN, Marion BORRAS, et Victoire BERTEAU le 3 août 2021 sur le vélodrome de Izu (Japon).

La performance réalisée par Clara COPPONI, Valentine FORTIN, Marion BORRAS et Victoire BERTEAU est de 4'06" 987. Le rapport de l'ITA ne révèle la présence d'aucune substance interdite.

*Soumise au vote du Bureau Exécutif, l'homologation du record de Clara COPPONI, Valentine FORTIN, Marion BORRAS et Victoire BERTEAU est validée à l'unanimité des votants.*

Yannick POUHEY fait part de la demande d'homologation du record de Mathilde GROS réalisé le 9 août 2024 sur le vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines dans la catégorie Élite Femmes de l'épreuve de la Vitesse Individuelle lors des Jeux Olympiques de Paris 2024.

L'ancien record était de 10 " 510, détenu par Mathilde GROS le 22 août 2022 sur le vélodrome de Hyères. La performance réalisée par Mathilde GROS est de 10 " 182.

Le rapport de l'ITA ne révèle la présence d'aucune substance interdite.

*Soumise au vote du Bureau Exécutif, l'homologation du record de Mathilde GROS est validée à l'unanimité des votants.*

Gilles DA COSTA sollicite des précisions concernant les travaux relatifs au processus d'homologation des résultats.

Yannick POUEY répond que ces travaux se poursuivent.

Fabien RAFFOUX ajoute que les états des résultats pourront être déposés directement dans Cicleweb à compter de juin 2025.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 45.**

**La prochaine réunion est prévue le mercredi 18 juin 2025.**

Le Président

Le Secrétaire général

**Michel CALLOT**

**Yannick POUEY**